



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DE LA PREVENTION DES
POLLUTIONS ET DES RISQUES**

**DIRECTION DE L'ACTION REGIONALE, DE LA
QUALITE ET DE LA SECURITE INDUSTRIELLE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETE
NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION**

Paris, le 9 novembre 2005

**La ministre de l'écologie et du
développement durable**

Le ministre délégué à l'industrie

Le ministre de la santé et des solidarités

à

Madame Sugier, IRSN

Objet : Sites miniers d'uranium en Limousin - Mise en place d'une tierce expertise

L'exploitation minière de l'uranium a longtemps occupé en Limousin une place de première importance. Le déclin de cette activité à partir des années 1980 a conduit à la fermeture progressive des sites concernés. Ce processus a nécessité d'engager un intense travail technique et administratif afin de s'assurer d'une remise en état des sites pleinement conformes aux objectifs de protection des populations et de l'environnement.

C'est dans ce contexte que le préfet de la Haute-Vienne a demandé, par arrêté en date du 13 janvier 2004, à COGEMA de procéder à un bilan de fonctionnement des sites miniers du département, qui lui a été remis le 24 décembre 2004.

Le bilan de fonctionnement de COGEMA doit maintenant être soumis à une expertise tierce, afin d'éclairer les pouvoirs publics sur la gestion actuelle des sites miniers et les différents impacts sanitaires et environnementaux qui en découlent.

Le groupe d'expertise pluraliste (GEP) - que nous avons décidé de constituer autour des sites miniers d'uranium de la Haute-Vienne et dont nous vous proposons la présidence - assurera le suivi régulier du déroulement de la tierce expertise et participera à son pilotage.

Le GEP aura pour mission d'apporter un regard critique sur les documents techniques relatifs à la surveillance des sites miniers de COGEMA, afin d'éclairer l'administration et l'exploitant sur les options de gestion et de surveillance des installations.

Par ailleurs, le GEP s'attachera à formuler des recommandations visant à réduire les impacts des sites miniers sur les populations et l'environnement et à proposer des perspectives de gestion des sites à plus ou moins long terme, notamment par comparaison avec des industries de même nature ou des expériences étrangères.

Enfin, le GEP participera à l'information des acteurs locaux et du public.

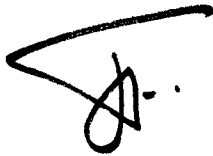
Si vous acceptez la présidence du groupe d'expertise pluraliste, vous voudrez bien nous faire part de la liste des personnes, issues du monde scientifique et du monde associatif, dont vous souhaitez vous entourer dans cette mission.

Par souci tant d'efficacité que d'économie, vous vous appuyerez dans cette mission sur un nombre restreint d'experts et, dans la mesure du possible, sur la logistique offerte par les administrations locales et l'exploitant.

Vous pourrez, par ailleurs, entendre toutes les personnes que vous jugerez utiles à votre travail.

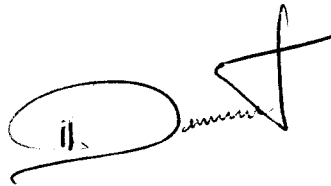
Enfin, vous nous adresserez régulièrement le résultat de vos travaux, la fin de l'année 2006 nous semblant une échéance appropriée pour la mission.

Pour la ministre de l'écologie
et du développement durable,
le directeur de la prévention
des pollutions et des risques
Délégué aux risques majeurs



Thierry TROUVE

Pour le ministre délégué à
l'industrie,
Le directeur de l'action
régionale, de la qualité et de
la sécurité industrielle



Jean-Jacques DUMONT

Pour le ministre des
solidarités, de la santé et de
la famille

Le directeur général de la
sûreté nucléaire et de la
radioprotection



André-Claude LACOSTE